

AUG 18 1980



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/35/390
14 août 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
ARABE

Trente-cinquième session
Point 24 de l'ordre du jour provisoire^x

QUESTION DE PALESTINE

Lettre datée du 11 août 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la partie du texte du communiqué de presse des Gouvernements iraquien et saoudien qui a trait à Jérusalem.

Je souhaiterais que cette pièce jointe soit distribuée en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 24 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent,

(Signé) Salah Omar AL-ALI

^x A/35/150.

ANNEXE

Partie du texte du communiqué de presse des Gouvernements iraquien
et saoudien qui a trait à Jérusalem

Les deux parties (l'Iraq et l'Arabie saoudite) ont discuté des questions touchant les Arabes et de l'évolution récente de la situation, compte tenu, notamment, de la décision prise par l'entité sioniste d'annexer Jérusalem et de considérer cette ville comme sa capitale éternelle; elles ont rejeté et condamné catégoriquement ce nouvel acte d'agression contre la nation arabe et islamique. Par cet acte, l'entité sioniste entend profaner la Ville sainte de Jérusalem et exprime son arrogance et son mépris à l'égard des droits des Arabes comme de la légalité internationale. Les deux parties ont reconnu que cette nouvelle décision, qui vient s'insérer dans une longue série d'agression sionistes menaçant la paix, la sécurité et la stabilité non seulement dans la région mais dans le monde, a produit une situation grave; elle constitue une violation flagrante et incontestable des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, elle viole les conventions et traités internationaux et foule ouvertement aux pieds les sentiments des peuples islamiques et les sentiments religieux des croyants du monde entier. A cet égard, les deux parties ont affirmé leur volonté de respecter les décisions de l'organisation de la Conférence islamique relatives aux Etats qui reconnaissent Jérusalem pour la capitale de l'entité sioniste; elles ont rendu un vif hommage aux Etats qui ont rappelé leurs ambassadeurs de Jérusalem après la récente déclaration de la Knesset sioniste et elles ont engagé les autres Etats à ne pas demeurer inertes devant ces machinations et ce comportement infâmes des sionistes. Les deux parties demandent à ces Etats de ne pas reconnaître cette décision et de rappeler leurs ambassadeurs de Jérusalem afin de contrecarrer à cette agression et d'éviter les graves conséquences qui pourraient en résulter, le maintien de la présence de leurs ambassadeurs étant considéré comme incompatible avec la légalité internationale et comme constituant un acte d'hostilité directe à l'encontre de la nation arabe et islamique, acte sur lequel les Etats arabes et islamiques ne pourront fermer les yeux. Les deux parties sont convenues de rompre toutes leurs relations politiques et économiques avec un Etat qui donnerait son aval à la décision de l'entité sioniste et maintiendrait son ambassade à Jérusalem en dépit de cette décision.
